

Application des lois relatives à l'immigration sur les lieux de travail

Ce guide explique ce que sont les services d'application des lois relatives à l'immigration, que faire s'ils se rendent sur votre lieu de travail et comment vous préparer en cas de raid.



Qu'est-ce l'ICE ?

- ICE est un acronyme désignant les Services d'immigration et de douanes, une agence fédérale dépendant du Département de la sécurité intérieure (DHS), qui fait appliquer les lois relatives à l'immigration.
- Les agents de l'ICE sont des agents fédéraux, différents de la police locale. Leurs uniformes peuvent porter la mention « police », « agent fédéral », « ICE » ou « HSI ». Ils peuvent aussi être en civil. Ils peuvent porter une arme. Parfois, des agents de la police locale accompagnent les agents de l'ICE dans leurs raids.

Que fait l'ICE sur les lieux de travail ?

- Les agents de l'immigration peuvent se rendre sur votre lieu de travail pour un audit des formulaires I-9, un raid ou pour arrêter des personnes en particulier.

En quoi les audits et les raids sont-ils différents ?

- Les employeurs ne sont pas informés lorsque l'ICE mène un raid. Dans le cas d'un audit, une citation est souvent envoyée à l'avance. Un audit de l'ICE est plus « cordial » qu'un raid, mais peut aussi entraîner des conséquences désastreuses.

Connaissez vos droits pendant une visite ou un raid de l'ICE

- Vous avez toujours le droit de garder le silence et de ne pas répondre aux questions.
 - Any information that you give to ICE may be used against you later.
 - Toute information que vous donnez à l'ICE pourra être utilisée contre vous ultérieurement.
 - Vous pouvez dire « je souhaite garder le silence » ou « je ne souhaite pas répondre aux questions ».
- Vous avez toujours le droit de refuser les fouilles de votre personne et de vos biens.
 - Vous n'êtes pas obligé de montrer de papiers d'identité ou autres documents à l'ICE. Tout le monde a ce droit.
 - Vous pouvez dire : « je ne consens pas à une fouille ».
- L'ICE n'a pas le droit de détenir une personne ou d'entrer dans un espace privé sans mandat judiciaire.
- Vous avez toujours le droit d'enregistrer les agents de l'ICE et ce qu'ils font tant que vous n'interférez pas.

TRAVAILLEURS : Comment se préparer à une visite de l'ICE

Avant une visite

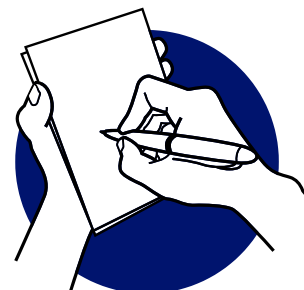
- Soyez prêts à ce que la situation dégénère.
 - Parlez à un avocat de l'immigration ou prenez le temps d'en trouver un.
 - Ayez un plan de sûreté familial et de garde d'enfants.
 - Mémorisez les numéros de téléphone importants.
 - Gardez les documents importants en sécurité.
 - Ayez de l'argent de côté pour les urgences.
 - Si possible, participez à un atelier. Connaissez vos droits et partagez les informations avec vos collègues.
- Sachez quels sont vos droits en fonction d'où vous vous trouvez dans votre lieu de travail.
 - Espaces publics
 - Les espaces publics sont des espaces où l'on peut entrer sans permission.
 - Exemples : salle à manger d'un restaurant, rayons d'un supermarché, parking, hall d'entrée ou salle d'attente.
 - Les agents de l'ICE peuvent entrer dans les espaces publics des lieux de travail sans permission.
 - Ils ne peuvent pas stopper, interroger, ni arrêter n'importe qui uniquement parce qu'il s'agit d'un espace public.
 - Espaces privés
 - Personne ne peut entrer dans l'espace privé d'un lieu de travail sans la permission de l'employeur ou un mandat judiciaire.
 - Les agents de l'immigration ne peuvent demander à entrer dans un espace privé que s'ils ont un mandat judiciaire.
 - Faites un plan avec vos collègues et votre employeur. Sachez quels sont les espaces publics et privés de votre lieu de travail.
- Connaissez vos droits !
 - Vous avez le droit de garder le silence et de ne pas répondre à aucune question.
 - Vous n'êtes pas obligé de montrer de papier d'identité.
 - Vous avez le droit de refuser une fouille de votre personne et de vos biens.
 - Vous avez le droit de ne pas être détenu sans raison valable.
 - Vous avez le droit d'enregistrer les agents des forces de l'ordre.

Pendant une visite

- Restez calme. Ne vous enfuyez pas et ne vous cachez pas des agents. Cela pourrait leur donner une raison de vous arrêter.
- Renvoyez tous les agents et les questions vers votre superviseur ou employeur.
- Ne parlez à aucun agent. Tout ce que vous direz pourra être utilisé contre vous ou vos collègues.
 - Vous n'avez pas à répondre aux questions concernant votre statut d'immigration, votre lieu de naissance ou le temps que vous avez passé ici.
 - Vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions concernant d'autres employés.
- Si les agents de l'ICE tentent d'entrer dans un espace privé, vous pouvez dire : « ceci est un espace privé. Vous ne pouvez pas entrer sans mandat judiciaire signé par un juge » et les renvoyer vers votre superviseur ou votre employeur.
- Surveillez ce que font les agents et si cela ne vous met pas mal à l'aise, filmez leurs actions.

Après une visite

- Écrivez tous les détails de l'interaction, notamment :
 - Les informations sur les agents comme les noms et numéros d'identification ;
 - La façon dont ils se sont présentés ;
 - Comment ils ont agi et parlé ;
 - Ce qu'ils portaient, comme leurs uniformes et armes ;
 - Comment ils ont traité tous les employés.
- Signalez le raid à une organisation communautaire ou syndicat fiable, le cas échéant.



EMPLOYEURS : Comment se préparer à une visite de l'ICE

Raids de l'ICE

- Les agents de l'ICE peuvent se rendre sur un lieu de travail sans prévenir dans le cadre d'une enquête sur un employeur.
- Ils peuvent se présenter dans votre entreprise pour trouver une personne (ou plusieurs personnes) en particulier. Une fois sur place, ils peuvent essayer d'interroger, de détenir ou même d'arrêter d'autres personnes.
- Ils peuvent essayer de stopper, d'interroger ou même d'arrêter un employé sans en avoir le droit.

I-9 Audits

- Un formulaire I-9 est nécessaire pour tous les nouveaux employés.
- Un audit des formulaires I-9 consiste en une visite de l'ICE dans votre entreprise pour vérifier que vous respectez les règles pour le formulaire I-9.
- Ce formulaire confirme l'identité d'un travailleur et son droit à travailler aux États-Unis.
- Si la visite ne se passe pas bien :
 - Si l'ICE détermine qu'une entreprise n'a pas respecté les règles du formulaire I-9, cette dernière risque :
 - Un ordre d'arrêter d'embaucher des personnes n'ayant pas de permis de travail valide.
 - Des amendes et sanctions civiles et pénales.
- L'ICE peut détenir un travailleur en particulier en raison du statut de son formulaire I-9.

Avant une visite

- Rédigez un plan de réponse à l'avance.
 - Parlez à d'autres entreprises ou à des associations d'entreprises. Demandez-leur comment elles se préparent.
 - Élaborez un plan qui fonctionne pour vous.
 - Pratiquez, comme un exercice incendie. Vous serez mieux préparé si vous savez quoi dire et quoi faire.
 - Entrez en contact avec les réseaux d'intervention relative à l'immigration près de vous. Ils offrent un appui pour les questions familiales, judiciaires, financières et médiatiques dans le cas où les agents de l'immigration viennent dans votre entreprise.

- Formez votre personnel à ne pas parler aux agents de l'ICE.
 - Formez tous les employés à ne pas autoriser les agents de l'ICE à entrer sur votre lieu de travail.
 - Un travailleur peut dire, « je ne peux pas vous donner la permission d'entrer. Vous devez parler avec mon employeur ».
 - Formez tout votre personnel à ne pas interagir avec les agents de l'ICE. Si les agents de l'ICE ont des questions ou demandes, les employés ne doivent rien dire ou dire « vous n'êtes pas autorisés à entrer. Parlez à mon employeur ».
- Connaissez vos droits !
 - Les employeurs ont des droits lorsque l'ICE se rend dans une entreprise. Les agents de l'ICE n'ont pas toujours le droit d'entrer dans votre entreprise, de stopper ou d'arrêter vos travailleurs ou de prendre des documents.
 - Travaillez avec un groupe communautaire ou juridique pour organiser une formation « Connaissez vos droits » pour votre personnel et vous-même et payez votre personnel pour le temps de formation.
 - Comprenez la différence entre mandat administratif et mandat judiciaire.
 - Un mandat judiciaire doit être signé par un juge et l'en-tête doit porter la mention « tribunal de district des États-Unis » ou le nom d'un tribunal de l'État.
 - Un mandat judiciaire est signé par un juge d'État ou fédéral.
 - Un mandat judiciaire peut donner aux forces de l'ordre l'autorisation de pénétrer dans des espaces privés comme votre domicile, ou de fouiller votre véhicule.
 - Sans mandat judiciaire, les agents de l'ICE doivent avoir votre permission pour entrer dans les zones privées de votre entreprise.
 - Exemples : Mandat d'arrêt, mandat de perquisition
 - Un mandat administratif est signé par un agent du DHS et non par un juge.
 - Il ne donne pas à l'ICE ou au CBP le pouvoir d'exiger l'entrée dans les zones privées d'un lieu de travail ou d'un domicile.
 - Exemples : Mandat pour l'arrêt d'une personne étrangère, mandat de retrait/déportation

EMPLOYEURS : Comment se préparer à une visite de l'ICE

Pendant une visite

- Restez calme ! Demandez à vos employés de rester calme aussi. Ne courez pas vers les sorties. Cela ne fera qu'empirer la situation, car les agents de l'ICE peuvent affirmer que les personnes qui fuient violent probablement les lois relatives à l'immigration.
- Si les agents de l'ICE tentent d'entrer dans un espace privé, vous devriez dire : « ceci est un espace privé. Vous ne pouvez pas entrer sans un mandat judiciaire signé par un juge. Avez-vous un mandat judiciaire ? »
 - Conseil : Pour montrer que certaines zones sont privées, marquez-les d'un signe « Privé », gardez les portes fermées ou verrouillées et dotez-vous d'une politique interdisant aux visiteurs et au public d'entrer dans ces zones sans autorisation.
- Lorsque l'ICE vous montre un mandat administratif portant le nom d'un employé :
 - Vous n'avez pas à dire si l'employé travaille ce jour-là ou non.
 - Vous n'avez pas à conduire les agents de l'ICE vers l'employé dont le nom figure sur le mandat administratif (même s'il est présent à ce moment).
- N'aidez pas les agents de l'ICE à trier les personnes par statut d'immigration ou pays d'origine.
- Surveillez les agents et vérifiez qu'ils respectent ce qui est écrit sur le mandat.
- Si un employé ou vous-même le souhaitez, vous devriez filmer ce que les agents de l'ICE font sur votre lieu de travail. Vous pourrez peut-être prouver que les agents ont violé vos droits ou ceux de vos employés.



Après une visite

- Rédigez ou enregistrez ces informations après le départ de l'ICE :
 - Combien d'agents de l'ICE étaient présents (à l'intérieur et à l'extérieur) ?
 - Comment étaient-ils habillés ? Comment étaient-ils armés ?
 - Les agents ont-ils fait croire à vos employés ou à vous-même que vous ne pouviez pas bouger ou partir ?
- Ont-ils maltraité quelqu'un ? Si oui, de quelle manière ?
- Prévenez le syndicat des employés, le cas échéant.
- Si l'ICE arrête l'un de vos employés, demandez aux agents où il est emmené. Cette information aidera la famille et l'avocat de l'employé à trouver cette personne.
- Signalez le raid.
- Si une personne est détenue, consultez le système de localisation des détenus en ligne de l'ICE : locator.ice.gov.

Ressources

- La liste complète de nos ressources multilingues Connaissez vos droits est disponible à cette adresse : nyic.org/kyr
- Pour plus d'informations sur les droits des immigrants et la manière de protéger vos communautés, rendez-vous sur le site du Projet de défense des immigrants : immigrantdefenseproject.org
- Pour plus d'informations sur les ressources légales pour les communautés immigrantes, rendez-vous sur le site du Centre national du droit de l'immigration : nilc.org/resources/
- Si vous avez besoin d'aide pour votre dossier ou si vous avez des questions générales sur l'immigration, appelez le Bureau des nouveaux américains au 1-800-566-7636 ou rendez-vous sur : dos.ny.gov/office-new-americans

